JOURNAL
HEBDOMADAIRE DE LA DIETE
PAR Mr: DE V.

Nro: XLVI.

SEPTEMBRE 1789.

Dimanche 27.

Séance du Lundi 21.

LES nouveaux impôts, déja établis, ne pouvant Suffire aux depenſes actuelles de la Republique, augmentées par les nouvelles levées de troupes, les Etats ſe ſont occupé, dans cette Séance, des moyens d'y ſuppleer, ſans charger les objets de première néceſſité: en conſequence, ils ont arrêté, que l'impôt fixé ſur les boiſſons étrangères, ſera porté à 50. florins de plus par tonneau, pour toute espèce quelconque.

On a enjoint à la Commiſſion du Treſor, de vendre au plus *offrant*, les biens qui appartenoient ci-devant aux eccléſiaſtiques établis dans les Provinces de Pologne, actuellement ſous la domination de L'Empereur.

Par un arrêté de la Chambre, il a été défendu à tout citoyen de tranſporter des vivres pour l'armée Ruſſe, hors des frontières du Royaume; mais, lors de cette défenſe, on crût peu neceſſaire de ſpécifier que les trans-

ports par eau n'etoient pas exceptés ; quelques particuliers, plus adroits à vendre leur bled qu'à ſaiſir l'eſprit d'une loi, ont pensé qu'ils ne l'enfreindroient point en paſſant la frontière par la rivière du *Dnieſter;* d'après cette perſuaſion, ils ſe ſont preſenté avec des bateaux chargés de grains deſtinés pour le camp Ruſſe, devant la Douane des frontières, à deſſein de paſſer outre; les officiers de cette adminiſtration, perſuadés que l'ordonnance des Etats ne prêtoit point à l'équivoque, ont arrêté ces batimens; cet évenement a donné lieu à la Note, que L'Ambaſſadeur de Ruſſie a remis à la Deputation des affaires étrangères, & qui a été lue aujourd'hui. Cette lecture futſuivie d'une Seconde défense,de tranſporter les denrées hors des frontières du Royaume; & pour prevenir tout mal-entendu, à l'avenir, on y a inſeré, que tous transports ſoit par eau ou par terre, étoient egallement defendus.

Séance du Mardi 22.

Les officiers à la garde des quels le Prince Ponińſki fut remis le jour de ſa fuite, ont été jugé par la Commiſſion de guerre de la manière ſuivante: le Capitaine *Napiórkowſki* condamné à une année de priſon dans la forteresse de *Czeſtochow*, avec moitié d'appointemens; & l'Enſeigne Smoleńſki à Six mois d'arrêts: mais les Etats touchés de l'évenement malheureux arrivé à ces deux officiers, leur ont fait una-

niment grace. Mr. Suchorzewſki Nonce de Kalisz, fut le ſeul qui oppoſa la néceſſité d'un exemple pour la diſcipline militaire.

Les Etats voulant ſignaler cette journée par des bienfaits, ont aſſigné des récompenſes aux 10. Cavaliers qui, dans une rencontre à Hulaypol, ont combattu courageuſement & repouſſé un detachement ruſſe de 80. hommes, qui vouloit entrer ſur le territoire de la République: Les *Towarzysz* ſeront fait officiers, & leur Pocztowy deviendront Towarzysz. Le Treſor de l'Etat leur fournira l'équipage.

Dans la Séance du Jeudi, on décida que les ſommes placées en Pologne, provenantes du Clergé paſſé ſous la puiſſance de L'Empereur, reſteroient chez les particuliers où elles ſont, & qu'ils en payeroient l'interêt à 5. pour 100. à dater de l'année 1789.

Dans la Séance du Vendredi, les Etats toujours occupé des moyens d'augmenter les revenus, pour l'entretien de l'armée, enjoignirent à la Commiſſion du Trésor, d'examiner les biens appartenant à l'Archevêché de Polock, qui ſe trouve ſous la domination de la Ruſſie, & d'en preſenter l'état dans l'eſpace de trois mois.

Le Vice-Chancelier de la Couronne annonça à la Chambre, que la Commiſſion du Tréſor avoit reçu les conditions aux quelles les Genois conſentent à l'emprunt qui leur eſt propoſé, & dont voici les points: Que la garantie portera ſur tous les revenus tant de la Couronne que

de Lithuanie, & particulierement, ſur l'impôt des cheminées ainſi que celui ſur les boiſſons, qui ne ſeront point diminués: ces articles ont été acceptés.

Nouvelles étrangères.

On dit que l'Impératrice de Ruſſie a défendu l'entrée, dans ſes ports, de la plupart des marchandiſes angloiſes, & entre-autres de la bière; mais on ſait pour ſûr, que cette défenſe a lieu pour toutes les marchandiſes étrangères venant du côté de la terre. Ceci regarde la Pologne, la Pruſſe, la Saxe, la France, & enfin tous ceux qui, jusqu'ici, ont vendu aux Ruſſes à la foire de Leipzig. A la dernière foire, les marchands Ruſſes qui durant les 3. foires precedentes, n'avoient rien payé, & qui devoient en Saxe 2. Millions de roubles, n'ont rien eu à credit, & feroient retourné ſans marchandiſes, ſi le Banquier frege, n'avoit pas fait bon pour quelques uns d'eux.

On perd à Pettersbourg, entre 30. & 40. pour cent, ſur les billets de la Banque. Ces deux points prouvent que la difficulte de trouver de l'argent, eſt la cauſe de ces défenſes: On cherche des moyens d'empêcher qu'il n'en ſorte; ce que les defenſes qui exiſtent depuis fort long-temps, n'ont pas pu faire.

LETTRE Anonyme Adreſsée à l'Auteur du Journal Hebdomadaire de la Diette.

MONSIEUR!

LE but d'un Ecrivain, qui ſe charge de faire paroître des feuilles periodiques,

eſt celui d'inſtruire le public ſur les nouvelles du jour, & de communiquer à la poſterité des monumens propres à faire connoître l'etat, le caractere & le genie d'une Nation Le devoir, que ſa deſtination lui impoſe, eſt celui d'être franc, ouvert, ami de la Verité & ſur tout déſintéreſsé, & impartial.

Ce n'eſt pas pour vous faire des reproches ſur ce que vous manquez à l'un & à l'autre, que je viens de retracer Monsieur le tableau d'un Ecrivain tel qu'il doit être; mais pour vous rapeller, que celui qui ſe charge d'informer le public eclairé ſur des affaires auſsi intereſsantes, que le ſont celles de la Pologne, ne peut jamais donner trop de ſoin, à menager toutes les Claſses de Citoyens, & à préter à chacun, les ſentimens, qui le caracteriſent.

Le Journal Hebdomadaire de la Diette, que vous faites paroître tous les huit jours, n'a certainement point pour objet d'inſtruire mes Compatriotes ſur l'etat actuel de la Pologne, votre deſsein eſt ſans doute de faire part aux Nations étrangeres des évenemens mémorables, qu' une Diete composée de plus illuſtres Citoyens, étale depuis environ douze mois, dans un pays

libre & independant; & en conſequence Monsieur, Vos Ecrits ſervant à rélever devant l'etranger le Caractere d'une nation digne du ſort le plus heureux, Vous mériteriez la reconnoiſsance de tout Citoyen ſenſible, de tout homme eclairé, qui cherit ſa Patrie. Mais quelle idée donnez vous de la Pologne, quel tableau tracez vous de ſes concitoyens, dans vos recits Laconiques, qui ſans donner même une legere eſquiſse ſur des faits de la plus grande importance, revoltent tous ceux qui ſavent attacher le veritable prix aux actions vraiment heroiques, aux actions, qui portent l'empreinte du genie d'une Nation libre, & genereuse!

Dans le Nro. XLII. de Vos feuilles Periodiques en parlant de la Séance du Vendredi 28. Aout, vous dites au ſujet de la Cavalerie Nationale que: „ *Les Capitaines de* „ *ces Compagnies, qui n'ont aucune paye,* „ *par ce qu'ils n'en ont point voulu,* „ *reſteront ſur l'ancien pied.* „ Je vous avoue Monsieur que cette maniere de vous expliquer m'a étrangement ſurpris, & que je n'ai pas pu m'empecher d'imputer à beaucoup d'injuſtice de Votre part, la maniere froide, dont vous parlez ſur le compte de

ces Capitaines, qui méritent d'être connus plus avantageusement par le public.

Oui Monsieur, des Officiers, qui se portent avec toute l'ardeur possible à remplir l'obligation de la Loi; qui dans l'espace de quelques Semaines parviennent à completer leurs compagnies composées de Gentilshommes;qui mettent sur pied en trés peu de tems le plus beau corps de l'Armée qu'on puisse voir non seulement en Pologne, mais dans toute l'Europe; qui font un Sacrifice d'une partie de leurs biens, pour accelerer l'execution de la Loi; qui après tout ne demandent aucune paye, & aucune recompense, se contentant de celle que le plaisir de remplir leur devoir, & le témoignage du public leur procure; ont droit certainement de prétendre à un tableau plus juste, que celui que vous en avez fait dans votre Nro. cité ci dessus.

Une Action aussi génereuse dans les siecles reculés, auroit rempli les fastes des Nations réspectables comme l'étoient la Grece & Rome; elle auroit poussé à la posterité comme un témoignage de la vertu, du désintéressement, & de l'amour de la Patrie; elle auroit couvert de Gloire des Citoyens, qui preferoient leur devoir & le

plaiſir de le remplir, à toute autre coſideration. Mais c'en eſt aſsez; J'oſe croire, que vous n'aurez pas eté ſuffiſement informé ſur le compte des Capitaines de la Cavalerie que l'on appelle *Rotmiſtrz* dans notre Pays, & que c'eſt là, la raison, qui vous a determiné à paſser ſous ſilence un fait, qui méritoit d'être connu, à l'etranger, comme un échantillon du genie & du caractère de toute la Nation.

L'amour de la Verité, qui a conduit ma plume, me répond de la bienveillance avec laquelle vous recevrez l'avertiſsement inſéré dans cette lettre, ainsi que les aſsurances de l'Eſtime parfaite, avec laquelle je ſuis à jamais.

Monsieur
Votre très obeïſsant Serviteur.
N N.

de Grodno le 8. Septembre 1789.

A cela nous prenons la liberté de répondre 1. que nous avons dans presque tous nos numèros parlè des Rotmiſtrz de la Cavallerie Nationale, de maniere à contenter le Patriote le plus difficile en fait d'éloges 2. que, ſi en rendant compte de la Séance en queſtion, nous avons cru devoir prendre un ton plus modeſte, c'eſt que quelques uns des dits Rotmiſtrz emportès ſans doute par l'esprit de corps, paroiſſoient y vouloir ſe deſiſter d'une partie de leur déſintéreſſement.